

# #70 ans, on est toujours dans la rue

...pour innover, aider,  
lutter, accueillir, héberger,  
accompagner, insérer, réinsérer,  
employer, former, placer, loger,  
reloger, écouter, relier, orienter,  
donner, équiper, meubler,  
ériger, habiller, nourrir, soigner,  
mobiliser, alerter, informer,  
relayer, militer, dénoncer,  
solliciter, quêter, recycler,  
retaper, réparer, vendre,  
collecter, trier, fabriquer,  
et bien plus encore !

*L'Essentiel 2019*

## Faits marquants

- Lancement du programme Logement d'Abord
- Amélioration des conditions d'accueil
- Renfort des capacités d'accueil hivernales
- Expérimentation de l'intervention en squat
- Renfort de l'équipe de santé
- Lancement du CQP Salarié Polyvalent
- Développement de l'Atelier Vélo
- Lancement des collectes Solid'aire
- Portage du collectif Tous Unis Tous Solidaires
- Lancement du 70<sup>e</sup> anniversaire
- Fermeture du Centre d'Accueil et d'Orientation







# Edito

L'année 2019 a été une année supplémentaire de croissance et de développement pour LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

## Accueillir & héberger

Au plan de l'amélioration de nos modalités de prise en charge, figurent les conditions d'accueil comme l'installation de cuisines à La Résidence Le Bordeaux ou la rénovation de celles de La Résidence La Chardonnière permettant la préparation de repas sur place.

L'amélioration de nos modalités de prise en charge passe également par d'autres formes d'organisation, comme l'équipe pluridisciplinaire qui se met en place autour de ménages que nous accompagnons dans le cadre du « Logement d'Abord ».

Le sujet de la santé et de l'accès au soin, a connu également des avancées significatives par le renfort de l'équipe du Point Santé du Centre Gabriel Rosset et de l'équipe infirmière de la Chardonnière.

Mentionnons pour l'hiver l'ouverture d'un site d'hébergement pour femmes avec nourrissons ou jeunes enfants dans un ancien collège désaffecté à Caluire, l'ouverture d'une résidence pour Familles à Alix, et des places pour personnes isolées et couples à Villefranche-sur-Saône.

## Insérer

LE FOYER a engagé la création d'un second Certificat de Qualification Professionnelle de «Salarié

Polyvalent» qui permet de valider et reconnaître des compétences transférables dans tous types de métiers.

L'Atelier Vélo accueille désormais des salariés en insertion. Il a connu un développement autour de la mécanique des vélos à assistance électrique, ainsi que la collecte de dons en mode doux - le dispositif Solid'aire.

Le Parcours Évolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi (PERLE) a vu son public s'élargir, ses compétences se renforcer, et ses résultats toujours au rendez-vous.

## Interpeller, innover, faire avec d'autres

Nous avons mobilisé en 2019 notre partenariat avec la MRIE pour des recherches-actions autour du dispositif LASOIE, afin de mieux comprendre les freins à l'accès au logement. Dans la même dynamique, une mission a été menée avec PERLE, pour développer de nouvelles relations avec les entreprises autour de leurs besoins, et pour confirmer la durabilité du retour à l'emploi des participants.

L'année aura également été celle d'une expérimentation en partenariat avec d'autres, autour de l'intervention en squat sur le site occupé du Collège Maurice Scève à la Croix-Rousse (Lyon 4<sup>e</sup>).

Autour de la collecte, mentionnons la participation du FOYER à la société coopérative d'intérêt collectif ILOE pour la récupération de déchets et encombrants des bailleurs

sociaux, ainsi qu'une participation au consortium d'associations qui récupèrent les dons des chalets de réemploi dans les déchetteries de la Métropole de Lyon.

LE FOYER a porté le collectif « Tous Unis Tous Solidaires » au profit de la promotion du bénévolat, dont la plateforme Web a vu le nombre d'offres, d'associations inscrites et de bénévoles d'un jour s'amplifier significativement.

LE FOYER a également lancé le 24 décembre, son 70<sup>e</sup> anniversaire. C'est une extraordinaire occasion pour l'année 2020 de donner à voir nos origines, ce que nous faisons et vers où nous allons. Il nous permettra également de partager des éléments de compréhension de notre activité et des besoins du public.

## En conclusion

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI poursuit sa mutation et son adaptation : développer des solutions innovantes avec les personnes accompagnées, rénover son patrimoine, ses outils et son organisation, former ses salariés et bénévoles...

Cette mutation s'accompagne d'une croissance rendue possible par la mobilisation de tous, salariés, bénévoles, partenaires, financeurs, donateurs... Que tous soient ici remerciés pour cette mobilisation présente et à venir. Grâce à elle nous pouvons sereinement envisager les 70 prochaines années du FOYER...

**Dominique Mentré**  
Président

## Emplois

1. LE FOYER consacre environ 86% du total de ses dépenses (Cf Compte de Résultat par Origine et Destination - CROD P.6) incluant l'exceptionnel, à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses directes générées par ces activités, ainsi que des frais de fonctionnement qui leur sont imputables (fonctions mutualisées, quote-part des amortissements liés aux locaux, et des frais de structure).

2. LE FOYER consacre 6% de ses dépenses à la recherche de fonds privés auprès des particuliers, entreprises et fondations (Cf CROD p.6). Il s'agit des frais engagés pour les envois de mailings, les éditions de plaquettes, etc., ainsi que les salaires des 2 personnes concernées. Ils comprennent désormais également les frais de fonctionnement des activités solidaires dans la mesure où les recettes de ces dernières sont intégrées dans la générosité du public.

3. Les frais de fonctionnement représentent 6% du total des dépenses de l'Association (Cf CROD p.6) et correspondent aux coûts mutualisés non affectés aux missions sociales (fonctions support RH, comptabilité, achats, maintenance et travaux), mais aussi à la vacance d'occupation de places, à l'entretien du patrimoine de l'association non utilisé dans le cadre de ses missions, etc.

4. Report de fonds dédiés de l'exercice : Il s'agit de dons dédiés reçus non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont « dédiés », c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.

# Compte d'emploi collectées auprès du public (K€)

le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public qui figure ci-dessous rend compte de manière analytique de l'activité du FOYER sur les 2 derniers exercices comptables

EMPLOIS PAR DESTINATION	2019	2018
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		
<b>Actions réalisées France</b>	4 728	5 218
Versements à un organisme central ou autres organismes	0	0
<b>Actions réalisées étranger</b>	0	0
Versements à un organisme central ou autres organismes	0	0
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
Frais d'appel à la générosité du public	1 363	1 251
Frais de recherche d'autres ressources	0	0
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	318	401
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 409</b>	<b>6 870</b>
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25	58
<b>4. REPORT DE FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	176	265
<b>TOTAL</b>	<b>6 610</b>	<b>7 193</b>

**Répartition de l'emploi des ressources collectées auprès du public :** 74% des ressources issues de la générosité du public ont été affectés aux établissements d'accueil et hébergement et à l'insertion professionnelle. Elle couvre ensuite les frais d'appels à la générosité du public (21%). Enfin, la générosité du public a servi à financer la part des frais de fonctionnement de l'Association non financée par des subventions publiques (5%).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2019	2018
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
Contributions volontaires en France	6 010	7 339
Contributions volontaires à l'étranger	0	0
Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0
Contributions volontaires au fonctionnement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 010</b>	<b>7 339</b>

En 2019, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a choisi d'anticiper les nouvelles dispositions applicables aux entités faisant appel public à la générosité du public, fixées dans le règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2018-066, qui abroge le règlement CRC n° 1999-01 du 16 février 1999 en vigueur à ce jour, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Ce règlement dispose que les structures concernées incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels :

# des Ressources

## Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	2019	2018
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE</b>		
Cotisations sans contreparties	0	0
<b>2. Dons manuels</b>	4 353	3 946
Mécénats	0	0
Legs donations et assurances-vie	723	1 813
Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
<b>3. TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 076</b>	<b>5 759</b>
REPRISES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	264	75
<b>4. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	623	1 341
<b>TOTAL</b>	<b>5 963</b>	<b>7 175</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>-905</b>	<b>-943</b>
Plus ou moins résultat générosité du public	-646	-18
Moins investissements plus desinvestissements nets financés par la générosité du public	668	56
<b>5. RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>-883</b>	<b>-905</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
Bénévolat	5 174	6 477
Prestation de services en nature	0	0
Dons en nature	836	862
<b>TOTAL</b>	<b>6 010</b>	<b>7 339</b>

- un compte de résultat par origine et destination ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) ;
- et les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Seuls le CROD et le CER figurent dans l'Essentiel, les autres documents sont disponibles dans le rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2019 sur le site Internet de l'Association. Le CER permet de retracer les ressources et les emplois de la seule générosité du public sur l'exercice 2019 en comparaison de celui de 2018.

**1.** Les ressources issues de la générosité du public comprennent les dons manuels et legs.

**2.** La rubrique « Dons manuels » comprend également depuis 2019 - en application de la nouvelle réglementation comptable et conformément à l'article 432-4 - les produits reçus des ventes de dons en nature. On y trouve donc l'ensemble des recettes issues des activités solidaires de l'association qui met en vente les objets, mobilier, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins.

**3.** Ces ressources collectées auprès du public représentent 23 % du total des ressources de l'association en 2019. Globalement, elles connaissent une baisse par rapport à 2018 car elles comprenaient l'an dernier un legs de 1,7 M€, alors que les dons manuels et les recettes des activités solidaires sont en augmentation en 2019.

**4.** La rubrique « Utilisation des fonds dédiés antérieurs » correspond à l'utilisation dans l'année, de fonds dédiés pour financer la part des missions sociales non couverte par des financements publics.

**5.** Toutes les ressources collectées en 2019 ont été utilisées dans l'année. Il n'y a donc plus de ressources à reporter sur l'exercice suivant. La générosité du public ne suffisant pas à couvrir la part des missions sociales non financée par les subventions publiques, LE FOYER doit développer d'autres sources de financement (loyers issus d'immobilier de rapport, produits financiers, etc.).



## Le mot du Trésorier

**E**n 2019, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a poursuivi les efforts engagés depuis plusieurs années déjà pour redresser le résultat en maîtrisant ses dépenses et en diversifiant ses sources de financement.

En effet, la dégradation apparente du résultat d'exploitation masque en réalité une amélioration de la situation financière du FOYER.

Retraité des reprises de fonds dédiés, le résultat d'exploitation passerait de -2 271K€ en 2018 à -1 971K€ en 2019. Cette nette progression s'explique par une augmentation des produits d'exploitation (recettes des activités solidaires, subventions publiques, dons) et une réelle maîtrise de notre croissance avec une rationalisation des charges de fonctionnement.

Ces efforts doivent se maintenir car les années à venir vont être marquées par des investissements importants nécessaires pour renforcer l'organisation et soutenir le développement du FOYER.

**Pierre Chevallier**  
Trésorier

# Bilan résumé (K€)

ACTIF (en K€)	2019	2018
Immobilisations Incorporelles	123	161
Immobilisations Corporelles	20 126	20 931
Immobilisations Financières	20 872	22 698
<b>Total emplois permanents</b>	<b>41 121</b>	<b>43 790</b>
Clients et Comptes Rattachés	115	88
Autres Actifs	2 518	2 298
Charges Constatées d'Avance	161	114
<b>Total emplois circulants</b>	<b>2 794</b>	<b>2 500</b>
Trésorerie	11 564	8 910
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>55 479</b>	<b>55 200</b>

PASSIF (en K€)	2019	2018
Fonds propres	45 278	44 746
Autres fonds propres	762	842
Résultat de la Période	377	532
<b>Fonds associatifs</b>	<b>46 417</b>	<b>46 120</b>
Provisions	985	1 394
Fonds Dédiés	784	790
Emprunts	3 773	4 065
Autres dettes	3 520	2 831
<b>Dettes</b>	<b>9 062</b>	<b>9 080</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>55 479</b>	<b>55 200</b>

- La baisse importante des actifs permanents est principalement liée à des cessions de placements financiers.
- L'augmentation de la trésorerie de 2,6 M€ provient d'opérations exceptionnelles pour 1,9 M€ (vente de placements financiers) et d'opérations courantes en lien avec l'activité pour 0,7 M€.
- Les reprises de provisions et les remboursements d'emprunts sur l'exercice compensent l'augmentation des autres passifs qui enregistrent notamment des subventions constatées d'avance.
- Les fonds associatifs augmentent et représentent un peu plus de 2 années de fonctionnement. Ils constituent une réserve importante nécessaire pour les investissements prévus par LE FOYER dans des travaux de réhabilitation de sites existants et de nouveaux projets.

## Contributions volontaires en nature

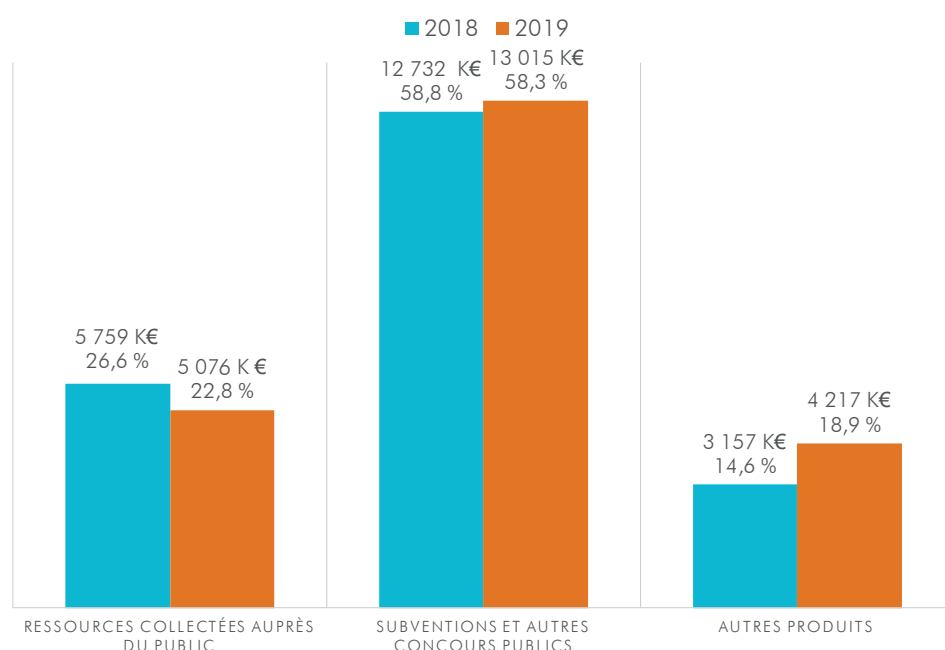
Conformément aux règlements CRC 2008-12 et CRC 99-01, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisés en pied de compte de résultat. Elles s'élèvent à 6 M€ en 2019, dont 5,1 M€ au titre du bénévolat. La méthode de valorisation retenue repose d'une part sur une approche structurée du volume de bénévolat au FOYER représentant 119 équivalents temps plein en 2019. D'autre part, c'est le salaire moyen du FOYER (hors CDDI) qui a été utilisé cette année (et non plus le salaire moyen français comme précédemment) pour valoriser financièrement ce bénévolat (soit 2 373€ bruts mensuels) car au plus proche de la réalité des tâches effectuées par les bénévoles.

# Compte de résultat

par origine et destination  
(K€)

	2019	
	TOTAL	Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
Produits liés à la générosité du public		
Dons manuels	4 353	4 353
Legs, donations et assurances-vie	723	723
Produits non liés à la générosité du public		
Autres produits non liés à la générosité du public	2 539	
Concours financiers publics et subventions d'exploitation	13 015	
Reprises sur provisions et dépréciations	1 055	264
Utilisation des fonds dédiés antérieurs	623	623
<b>Total des produits</b>	<b>22 309</b>	<b>5 964</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
Missions sociales en France	18 888	4 728
Frais de recherche de fonds		
Frais d'appel à la générosité du public	1 363	1 363
Frais de recherche d'autres ressources	71	
Frais de fonctionnement	1 271	318
Dotation aux provisions	99	25
Impôts Sociétés	63	
Report en fonds dédiés de l'exercice	176	176
<b>Total des charges</b>	<b>21 931</b>	<b>6 610</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>377</b>	<b>-646</b>

## Quelle est l'origine des ressources ?



## Le modèle Socio-Économique

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, porté par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté à Lyon, dans la Métropole de Lyon et à Villefranche-sur-Saône. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, d'hébergement et de logement accompagné d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement global, qui va de l'insertion professionnelle à l'accès aux droits, au logement ou au soin.

En 2019, le financement de son activité repose pour 13,1 M€ sur des subventions publiques. Cela représente 62 % de ses dépenses d'exploitation et 67 % de ses ressources d'exploitation. Les activités des différents services sont encadrées par des conventions passées avec l'État, les Collectivités et le Fonds Social Européen.

La part des activités non couverte par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des six Bric à Brac (2,9 M€, soit 13,2 % de l'ensemble des ressources), et les dons et legs (1,4 M€ soit 6,3 % des ressources totales de l'année 2018). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics (voir paragraphe sur le bénévolat en page 5).



# Valeurs, références et principes

(extrait du projet associatif)

## LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée à Lyon en 1950 par Gabriel Rosset et une équipe de bénévoles.

### Laïcité et spiritualité

LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

### Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assistanat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne et son autonomie.

### Charité et solidarité

L'esprit de charité guide LE FOYER

depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

### Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

### L'engagement de bonne gestion

LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en en rendant compte.

## Principes d'intervention

### Le Passager acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci

pour améliorer sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

### Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

### Des réponses adaptées aux capacités des personnes

LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

## Les missions du FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir, Héberger, Accompagner et Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société. Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont : Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence et d'Insertion, Accompagnement, Insertion Professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Retrouvez l'intégralité du Projet Associatif sur [www.fnds.org](http://www.fnds.org)



## Les chiffres 2019



**6 500**

Personnes aidées / an



**65**

naissances

**310**

salariés

dont **125** en insertion



**1 230**

Bénévoles



**26**

Dispositifs d'accueil, d'hébergement  
et d'insertion



**1 400**

Places d'hébergement  
(période hivernale 2019-2020)



**213 000**

Repas servis dans tous les  
dispositifs



**3**

Dispositifs d'insertion  
professionnelle :  
Atelier et Chantier  
d'Insertion, P.E.R.L.E. et  
Atelier d'Adaptation à la Vie  
Active



**6**

Centres d'Hébergement  
d'Urgence pour **553** places  
dont **1** Halte de Nuit de **57** places



**10 700**

Soins



**90**

Postes Atelier et Chantier  
d'Insertion



**13**

Centres d'Hébergement  
d'Insertion pour **668**  
places  
dont **12** lits de repos



**4**

Accueils de jour



**600**

Personnes accompagnées  
par le Pôle Insertion Professionnelle



**421 000**

Nuitées réalisées



**39 000**

Passages en accueil de jour



**200**

Personnes retournées à l'emploi



# LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07

**TÉL.** +33(0)4 72 76 73 53 / **FAX.** +33(0)4 72 76 73 71  
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

contact@fndsa.org / **www.fndsa.org**



Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier du FOYER, adoptés par l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 2019.

Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande et sont disponibles sur :

**www.fndsa.org.**



Le Don en Confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Le Don en Confiance a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. En 2020, Le Comité de la Charte a renouvelé l'agrément du FOYER pour les 3 prochaines années. La liste des organisations agréées est disponible sur :

**www.donenconfiance.org**

